



L'Orbrie

BULLETIN
MUNICIPAL



MAIRIE DE L'ORBRIE

Site : lorbrie.fr

21, rue du Docteur Audé - 85200 L'Orbrie02 51 69 06 72

Fax. 02 51 69 70 63 Mail : mairie.lorbrie@wanadoo.fr

Ouvert : Lundi et vendredi : 14h - 18h / Mardi, mercredi et jeudi : 9h - 12h

Permanences des élus

MaireMardi et mercredi de 10h à 12h ou sur RDV

Maire et adjointsMercredi de 17h à 18h

BIBLIOTHÈQUE CLOD'ARIA

02 51 69 07 39

Mardi et vendredi : 16h30 - 18h30 / Mercredi : 15h30 - 18h30

bibliothequeclodaria.orbrie@orange.fr

LOCATION SALLE POLYVALENTE

s'adresser à la mairie

Remise des clés : Eliane BOBINEAU02 51 51 18 39 - 06 43 16 75 35

CABINET MÉDICAL, 10 Route de Puy Chabot

02 51 51 44 68

CABINET INFIRMIER, 4 venelle du Prieuré

02 51 51 05 08



NUMÉROS UTILES

ASSISTANTE SOCIALE : Sylvie PAUMIER sur rendez-vous 02 51 69 30 19
Centre médico-social - 33 rue Rabelais à Fontenay-le-Cte

ALLO SERVICE PUBLIC39 39
www.service-public.fr > formation, social, papiers, logement, travail, justice

CLIC DES 3 RIVIÈRES À FONTENAY 02 51 00 53 57

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDEE

Allée de l'Innovation à Fontenay-le-Comte 02 28 13 07 07

CORRESPONDANT PRESSE OUEST-FRANCE

Jean-Valère RABEAUX06 14 73 08 29 - jean-valere.rabeaux@orange.fr
ou pour annoncer vos animations : www.infocale.fr

EAU (SAUR) 02 51 37 01 09 - **Urgences** : 02 51 37 03 08

ENEDIS (EDF) **Dépannage** : 09 726 750 85
En cas de panne électrique : les agents se déplacent pour réparer.

GENDARMERIE : 58 av F. Mitterrand - 85200 FONTENAY 02 51 69 01 43

TRÉSOR PUBLIC - IMPÔTS - CADASTRE

pl. Marcel Henri à FONTENAY-LE-CTE02 28 13 04 80 - 02 51 50 11 11

MISSION LOCALE DU SUD VENDEE

47 rue Tiraqueau - 85200 FONTENAY LE COMTE 02 51 51 17 57
mission-locale-sud-vendee@wanadoo.fr - www.missionlocalesudvendee.com

Vous avez entre 16 et 25 ans ? Vous cherchez un travail, une formation... ? Vous avez besoin d'un conseil ?

MAISON DE L'ETAT (SOUS-PRÉFECTURE) ET DDTM

16 quai V. Hugo 85200 FONTENAY-LE-CTE 02 51 50 14 20

PÔLE EMPLOI

3 rue de l'Ouillette 85200 FONTENAY-LE-CTE Tél. Candidat : 39 49
Tél. Employeur : 39 95

SYCODEM 02 51 50 75 35 - www.sycodem.fr
Pôle environnemental du Seillot, Allée verte - 85200 FONTENAY LE CTE

DÉCHETTERIE DE FONTENAY-LE-COMTE : Boulevard des Champs Marot

INFOS SOCIALES

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES :

> **Lieu d'information et de conseils** pour les personnes handicapées et leur famille 0 800 85 85 01 - mdph@vendee.fr

Accueil téléphonique de 9h à 12h et de 14h à 17h

Contact : Hôtel du Département, 40, rue Foch 85923 LA ROCHE/YON cedex 9

> **La Carte Mobilité Inclusion (CMI)** remplace depuis janvier 2017 celle prioritaire pour invalidité. Les militaires invalides et victimes de guerre conservent la carte européenne de stationnement.

CHÈQUES-TAXI : Le Département ne reconduit pas ce dispositif en 2017.

VENDEE ENFANCE www.vendee-enfance.fr

> Site qui vous permet de trouver une assistante maternelle, les différents types de structures d'accueil et des conseils pratiques et des liens externes.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ / PASSEPORT

→ NOUVELLES MODALITÉS DE DÉLIVRANCE !

Depuis mars 2017, votre demande de CNI devra se faire à la **Mairie de de FONTENAY-LE-COMTE** qui est équipée d'un dispositif spécifique, sur RDV 02 51 53 41 06

Renseignements sur : www.fontenaylecomte.fr/pratique/formalites-administratives/

NOUVEAUX ARRIVANTS

Faites-vous connaître en mairie, muni de votre livret de famille, pour compléter la fiche population et faire votre inscription sur les listes électorales qui n'est pas automatique ! C'est une démarche volontaire.

IMMATRICULATION DES VÉHICULES

Voiture et Cyclomoteurs : Leur immatriculation est OBLIGATOIRE. Adressez-vous à la préfecture de La Roche-sur-Yon.

www.vendee.pref.gouv.fr

VOS POINTS DE PERMIS sur : www.telepointspermis.fr

COLLECTE DES DÉCHETS

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES : un lundi sur 2 à partir de 13h et tous les lundis en juillet-août.

COLLECTE DES EMBALLAGES RECYCLABLES : un lundi sur 2 à partir de 13h.

Points d'apport pour le verre et le papier : place de l'Europe ; terrain de foot, chemin de la Noue ; rue de l'Industrie

Afin de garantir la propreté des lieux ainsi que la sécurité des usagers et des employés municipaux, les verres, papiers doivent être déposés dans les colonnes.



SOMMAIRE

- 2 Les numéros utiles et infos pratiques
- 3 Le mot du maire
- 4-5 Le Conseil municipal et ses commissions
- 6-7 Les principales délibérations
- 7-9 Les budgets et tarifs communaux
- 10-11 Les projets 2017
- 12-13 Les infos Jeunesse
- 14-16 Les Echos de L'Orbrie
- 17 L'agenda !
- 18-19 Des nouvelles de nos associations
- 20 Le Pays de Fontenay-Vendée
- 21 Règles d'urbanisme
- 22 Règles du bien vivre ensemble
- 23 Notre histoire

Chères Orbriennes, chers Orbriens,

Nous venons de vivre une période-clé de la vie démocratique, celle de l'élection au suffrage universel du nouveau Président de la République, Emmanuel MACRON.

Les électeurs de notre commune, au nombre de 681 inscrits, ont participé au scrutin à hauteur de 86,20 % au premier tour puis 82,09 % au second. Je vous félicite de cette large participation. Vous trouverez sur le site internet lorbrie.fr les résultats du dépouillement communal de cette élection présidentielle.

Durant cette campagne, les échanges d'idées, d'opinions, de propositions et de projets furent nombreux. A présent, je souhaite un consensus national d'apaisement et d'union autour du Président et de son équipe gouvernementale, générant la confiance et la cohésion nécessaires pour construire l'avenir de notre pays confronté à d'importants défis.

D'autres dimanches électoraux se profilent puisque nous élirons nos députés les 11 et 18 juin. Je vous invite à accomplir, de nouveau, votre devoir civique.

Je suis heureuse de vous adresser cette nouvelle brochure printanière qui remplace le bulletin. Cette dernière devient un magazine plus dense et coloré qui retrace les décisions et les actions communales récentes ou en cours de réalisation.

Une large place y est consacrée aux activités associatives : événements récents et à venir. N'oubliez pas de consulter l'agenda complet des festivités de l'été auxquelles je vous invite à participer massivement.

Bonne lecture

Noëlla LUCAS, maire





1^{er} rang, de gauche à droite : Nicolas CELLIER (3^e adj), Noëlla LUCAS (maire), Jean-Luc LAMY (1^{er} adj), Brigitte GRIMAUD (2^e adj)
2^e rang : Jean-Luc GILLIER, Annie BARADEAU, Claude GRATEAU, Sylvie GUIBERT, Roger DUBOIS, Lydie ROBUCHON, Jean-Charles GUIADEFUR, Isabelle MINAUD, Vincent BOISSON, Pascal PIERRE, Nathalie TALON

LES COMMISSIONS

Madame le Maire est Présidente de Droit à chaque Commission.

➔ CCAS (Centre Communal d'Action Social)

Vice-présidente : Brigitte GRIMAUD

Membres du conseil municipal : Claude GRATEAU / Jean-Luc LAMY / Isabelle MINAUD / Lydie ROBUCHON / Nathalie TALON

Membres nommés par arrêté : Jean-Marie AUBINEAU / Anne-Marie BARBOTIN / Nathalie CHOPIN / Christine GUERIN / Michel MICHAUD / Claudine AUDEBRAND

➔ IMPÔTS

Titulaires : Jean-Marie AUBINEAU / Henri CHAUVEAU
Madeleine LAUBRETON / Chantal MACAUD
Claude PLANCHOT

Suppléants : Michel METAIS / Michel ROBUCHON
Patrick MOUSSION / Yvette GIBAUD
Jean-Marie MELDON

➔ VIE SCOLAIRE

Référente : Brigitte GRIMAUD

Délégués : Annie BARADEAU / Jean-Charles GUIADEFUR
Isabelle MINAUD / Lydie ROBUCHON
Nathalie TALON

➔ APPEL D'OFFRES MARCHÉS

Titulaires : Jean-Luc GILLIER / Sylvie GUIBERT
Jean-Luc LAMY

Suppléants : Annie BARADEAU / Vincent BOISSON
Claude GRATEAU

➔ FINANCES

Présidente : Maire et adjoints

Suivi des emprunts : Nathalie TALON

➔ VOIRIE / BÂTIMENTS / RÉSEAUX

Vice-Président : Jean-Luc LAMY (1^{er} adjoint)

Membres élus : Annie BARADEAU / Roger DUBOIS
Jean-Luc GILLIER / Claude GRATEAU
Sylvie GUIBERT / Isabelle MINAUD
Nathalie TALON

Personnes extérieures : Jim BIRAUD / Christophe LUCAS / Patrick MOUSSION / Laurent PELLERIN / Daniel REMAUD / Guy ROUX

➔ CULTURE ET ANIMATIONS

Vice-présidente : Brigitte GRIMAUD (adjointe)

Membres élus : Jean-Charles GUIADEFUR / Claude GRATEAU
Jean-Luc LAMY

➔ COMMUNICATION

Groupe de travail : Brigitte GRIMAUD / Nicolas CELLIER
Jean-Charles GUIADEFUR / Pascal PIERRE

➔ ENVIRONNEMENT / LOISIRS

Vice-président : Nicolas CELLIER (adjoint)

Comité de pilotage : Roger DUBOIS / Jean-Luc GILLIER
Claude GRATEAU / Sylvie GUIBERT
Jean-Luc LAMY

Comité de pilotage (Activités associatives) : Annie BARADEAU (Théâtre) / Vincent BOISSON (Foot ESV) / Roger DUBOIS (Chasse) / Jean-Luc GILLIER (Organisation fêtes communales) / Claude GRATEAU (Bol d'air) / Nicolas CELLIER (Foyer Rural) / Jean-Luc LAMY (Tir, pêche)

DÉLÉGUÉS COMMUNAUX

➔ SYNDICAT EN EAU POTABLE

Titulaires : Noëlla LUCAS / Sylvie GUIBERT

Suppléants : Jean-Luc LAMY / Jean-Luc GILLIER

➔ COMITÉ TERRITORIAL DE L'ÉNERGIE (SYDEV)

Titulaires : Jean-Luc LAMY / Isabelle MINAUD

Suppléants : Roger DUBOIS / Nicolas CELLIER

➔ SYNDICAT MIXTE VENDÉE SÈVRE AUTIZES

Pascal PIERRE / Jean-Charles GUIADEUR

➔ AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVITÉS
LOCALES DE VENDÉE

Titulaire : Noëlla LUCAS

Suppléant : Jean-Luc LAMY

➔ TRANSPORT SOLIDAIRE

Référente : Brigitte GRIMAUD

➔ SYNDICAT MIXTE e-COLLECTIVITÉ VENDÉE

Noëlla LUCAS, maire

➔ CORRESPONDANT DÉFENSE

Jean-Charles GUIADEUR

➔ PLAN DE SAUVEGARDE

Vincent BOISSON

DÉLÉGUÉS INTERNES

➔ ÉCOLE DU PARCAnnie BARADEAU
Isabelle MINAUD et Lydie ROBUCHON

➔ BIBLIOTHÈQUEBrigitte GRIMAUD

➔ SITE WEB-SONO-CADRE NUMÉRIQUEPascal PIERRE

➔ CANTINE / GARDERIENathalie TALON

➔ REMISE DES CLEFS SALLE POLYVALENTE ..Eliane BOBINEAU

Les séances du conseil municipal sont présidées par le maire Noëlla Lucas.

SÉANCE DU 24 JANVIER 2017...

➔ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS FONTENAY-VENDEE**

Le Conseil a accepté une convention de prestations de service de 3,75 h de broyage à 50€ net/h, effectuées en 2016.

➔ **JEU EXTÉRIEUR POUR LA COUR DE L'ÉCOLE**

Remplacement du jeu extérieur, la proposition de la Sté PROLUDIC LA HULOTTE est approuvée
4 612,28 € HT

➔ **AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG**

Lancement du dossier de consultation des entreprises relatif à l'aménagement de l'impasse Saint-Vincent, d'un parking route de Puy Chabot, de la venelle du Prieuré et de la rue des Fontenelles ; la date limite de réception des offres est le 27 février 2017 à 16 h.

➔ **MISE EN ACCESSIBILITÉ**

- ▶ Salle socio-culturelle Louis Massé : le Conseil municipal accepte la proposition de maîtrise d'œuvre de Thibault POCHON sur la base d'une rémunération au taux de 8,50 % pour la mise en accessibilité de l'entrée principale et des abords, et de la mise aux normes des sanitaires.

Le Conseil sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017 au taux de 35 % pour la mise en conformité des accès et des sanitaires de la salle socioculturelle ainsi qu'une demande d'un fonds de concours à hauteur de 20 000 € à la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte pour financer ces travaux de mise en accessibilité.

- ▶ Ecole publique du Parc : Les travaux de mise en accessibilité de l'école depuis la cour seront effectués sous le contrôle de l'équipe de maîtrise d'œuvre de la Sarl Laurent GUILLON, sur la base d'une rémunération de 2 580 € HT, cabinet qui est intervenu lors de la rénovation du Pôle périscolaire.

Le Conseil sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017 au taux de 35 % pour la mise en accessibilité de l'école publique depuis la cour.

➔ **GESTION DU PARC DÉPARTEMENTAL DE LA GROTTÉ 2017**

Madame le Maire rappelle les nouvelles conditions à la baisse proposées par le Département pour le financement de l'entretien des espaces naturels sensibles départementaux (dépense annuelle subventionnable et taux d'aide diminués).

Le Conseil a sollicité une demande d'aide départementale au taux de 70 % comme pour les autres espaces naturels sensibles départementaux au lieu du taux de 50% proposé par la lettre du 9 janvier 2017, le Conseil départemental fait part de son refus en indiquant que le taux de 50 % est celui applicable aux parcs et jardins urbains qui ont vocation à être cédés aux collectivités gestionnaires, et, qu'en conséquence, il ne sera pas modifié dans le projet de convention 2017-2018. Le Conseil départemental propose de nouveau un projet de compromis de cession du parc de la Grotte à la Commune.

La Communauté de communes a elle aussi été sollicitée, mais celle-ci n'est pas intéressée pour en obtenir la rétrocession et refuse de prendre en charge l'entretien du parc.



SÉANCE DU 2 MARS 2017...

➔ BUDGETS 2016

Le Conseil approuve les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'exercice 2016 du :

▶ BUDGET PRINCIPAL (résultats 2016)

Excédent de Fonctionnement+ 367 619,55 €
Restes à réaliser- 26 162,10 €
Résultat 2016 reporté en Fonctionnement+ 341 457,45 €

▶ SERVICE ASSAINISSEMENT

Excédent d'exploitation reporté+ 135 921,22 €
Excédent d'investissement reporté+ 21 349,91 €

▶ COMMERCES : résultat excédentaire reporté.....21 277,76 €

➔ AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG

▶ La délibération sur le choix des entreprises pour réaliser les travaux d'aménagement de l'impasse Saint-Vincent, d'un parking route de Puy Chabot, de la venelle du Prieuré et de la rue des Fontenelles est reportée pour le motif que le rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre est parvenu tardivement et nécessite un examen préalable.

▶ Acquisition de garages en préfabriqué : Dans le cadre du projet d'aménagement, le Conseil approuve l'acquisition des garages en préfabriqué jouxtant le monument aux Morts, appartenant à Monsieur et Madame Christophe MORINEAU. Prix de cession..... 4000 € net.

➔ PARC DÉPARTEMENTAL DE LA GROTTÉ

Le Conseil confirme sa volonté de poursuivre la gestion du parc départemental de la Grotte en partenariat avec le Conseil départemental, propriétaire. Il prend acte des nouvelles modalités de financement à la baisse appliquées par le Département et accepte le programme d'entretien 2017 ramené à 6 172,20 € TTC.

➔ MISE EN ACCESSIBILITÉ

Le Conseil sollicite une subvention de 23 000 € au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (FSIL) pour la mise en conformité des accès et des sanitaires de la salle socioculturelle Louis Massé.

➔ INFO PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

La compétence en matière de documents d'urbanisme sera transférée de plein droit à la Communauté de communes le 27 mars 2017 sauf délibérations contraires des communes membres avant cette date, et, à raison d'une minorité de blocage d'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population (soit au moins 7 communes représentant au moins 7072 habitants).

En cas de transfert, la Communauté de communes sera compétente pour élaborer un Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui s'appliquera à l'ensemble du territoire.

En cas d'opposition, la décision devra être prise au plus tard le 27 mars.

Cette question sera portée à l'ordre du jour du prochain conseil municipal prévu le 24 mars.

SÉANCE DU 24 MARS 2017...

➔ BUDGETS 2017

Le Conseil approuve les BUDGETS 2017 qui s'équilibrent en :

▶ BUDGET PRINCIPAL (prévisionnel 2017)

Fonctionnement.....845 385,45 €
Investissement658 233,93 €

▶ SERVICE ASSAINISSEMENT

Exploitation187 321,22 €
Investissement 196 636,91 €

▶ COMMERCES

Fonctionnement..... 27 577,76 €
Investissement 108 998,01 €

➔ SUBVENTIONS 2017 VOTÉES

Association Quartier Commerce/L'Orbrie..... 250 €
Association Entente Sud Vendée Foot 400 €
Ass. des Parents d'Elèves du RPI L'Orbrie-Pissotte 400 €
Société de chasse..... 150 €
Société de tir La Patriote 150 €
Amicale laïque des anciens élèves..... 150 €
AFRS (Association Club Gym Adultes)..... 150 €
Dans l'image (atelier photographique)..... 150 €
The Brother' Trial (aide ponctuelle à la création)..... 150 €
TOTAL..... 1 950 €

Deux associations communales ne demandent pas de subvention : le Foyer Rural et l'Étincelle. Ces associations bénéficient de la mise à disposition gracieuse des salles et reversent une partie de leurs produits au CCAS sous forme de dons.

Les subventions versées au profit de l'ADMR locale, de l'AMAD, de JALMALV et de la Ligue contre le Cancer sont financées par le CCAS.

➔ LE RESTAURANT « LA BALANÇOIRE BLEUE »

Le bail précaire entre la Commune et Madame Corinne DESCHODT est renouvelé, le loyer mensuel est maintenu à 100 € HT.

➔ PLAN LOCAL D'URBANISME

Considérant l'intérêt de décider des orientations d'aménagement du territoire à l'échelon communal afin de répondre au mieux aux préoccupations des habitants, le Conseil maintient sa décision d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme (PLU) couvrant le territoire communal et décide de surseoir à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) ; émet un avis défavorable au transfert de plein droit au 27 mars 2017 de la compétence en matière de réalisation des documents d'urbanisme à la Communauté de communes de Fontenay-Vendée.

➔ ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

▶ Dans le neuf "Passeport-Accession" : l'aide financière à l'accession à la propriété est reconduite. Le montant de l'aide est fixé à 1500 € par dossier, la moitié de cette prime étant remboursée à la Commune par la Communauté de communes. Le nombre de primes est arrêté à 5 par année civile.

▶ **L'aide « éco-Pass » dans l'ancien** : l'objet est de favoriser la primo-accession dans l'ancien, est cofinancée par le Département et la Communauté de communes, dont 1500 € pris en charge par le Département et 1500 € pris en charge par la Communauté de communes.

➔ **AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG (impasse St-Vincent, route de Puy Chabot, venelle du Prieuré et rue des Fontenelles)**

Sur le conseil de l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée, maître d'œuvre, et après analyse détaillée des offres, la Commission d'Appel d'offres a proposé de déclarer la consultation sans suite pour les motifs suivants :

- le coût estimé des offres dépasse le budget disponible
- seules 2 offres par lot ont été remises ne permettant pas une concurrence suffisante.

Le Conseil municipal valide l'avis de la Commission d'Appel d'offres et décide de ne pas donner suite à la procédure d'attribution des marchés et de relancer une nouvelle consultation après modification du dossier de consultation par le maître d'œuvre.

➔ **MISE EN ACCESSIBILITÉ**

Le Conseil attribue les 2 lots du projet de mise en accessibilité de l'école publique depuis la cour. Montant total 18 067 € HT.

➔ **AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG**

Le Conseil municipal approuve les modifications apportées au dossier de consultation des entreprises dans le cadre des travaux d'aménagement du centre bourg et lance la procédure de consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée.

➔ **SYDEV**

Une convention est signée avec le SyDEV concernant le programme annuel de rénovation de l'éclairage public :
Montant annuel maximum de participation 1 500 €.
Tout dépassement de l'enveloppe fera l'objet d'une demande de participation complémentaire par voie d'avenant.

➔ **JURÉS D'ASSISES 2018 : TIRAGE AU SORT**

Après tirage au sort sur la liste électorale 2017, deux Orbriens ont été désignés pour figurer sur la liste du jury criminel 2018.

➔ **COUR PÉRISCOLAIRE**

Le revêtement qui ne donnait pas satisfaction a été refait en enrobé noir pendant les vacances de printemps.

➔ **OUVERTURE D'UN SERVICE DE CANTINE LE MERCREDI**

Suite à l'enquête réalisée en lien avec l'association des parents d'élèves, 6 familles ont répondu favorablement pour un usage régulier et 9 pour un usage occasionnel. Une période d'essai sera proposée en juin. Elianne BOBINEAU assurera le service.

En cas d'adhésion des familles, l'ouverture pourra être confirmée en septembre.

SÉANCE DU 20 AVRIL 2017...

➔ **RÉSEAUX ROUTE DE PISSOTTE**

▶ **Réseau d'assainissement collectif** : le Conseil approuve le dossier de consultation des entreprises établi par le maître d'œuvre SICAA Etudes dans le cadre du projet d'extension du réseau d'assainissement collectif route de Pissotte. Il décide de recourir à une consultation sous la forme d'une procédure adaptée (avis d'appel public à concurrence).

▶ **Réseaux d'eaux usées** : le Conseil approuve le dossier de consultation des entreprises relatif aux opérations préalables à la réception des réseaux d'eaux usées route de Pissotte (compactage, ITV, étanchéité) et autorise Madame le Maire à retenir l'entreprise la mieux-disante selon les critères énoncés dans le règlement de la consultation.

BUDGET 2017 - CCAS FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Fournitures de petit équipement.....	200 €
Fêtes et cérémonies.....	6 500 €
Cotisation pour le transport solidaire.....	20 €
Cotisations à l'URSSAF (accident du travail membres bénévoles).....	120 €
Participation à l'Épicerie Solidaire.....	100 €
Subventions aux associations dont :	2 000 €
ADMR locale.....	750 €
AMAD Fontenay.....	200 €
JALMALV.....	120 €
Ligue contre le Cancer Fontenay.....	120 €
Dépenses imprévues.....	437,87 €

TOTAL 9 377,87 €

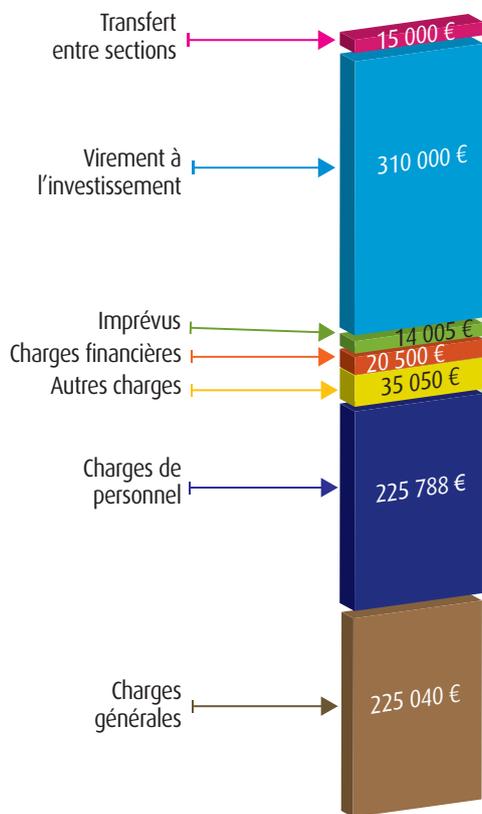
RECETTES

Excédent reporté 2016.....	4 351,87 €
Vente de coupes de bois.....	50 €
Loyers cabinet des infirmières.....	3 000 €
Participation repas du nouvel an.....	1 176 €
Dons des associations et des particuliers 2016.....	800 €
Particuliers.....	415 €
Foyer rural.....	300 €
L'Étincelle.....	300 €
Le Relais paroissial.....	100 €

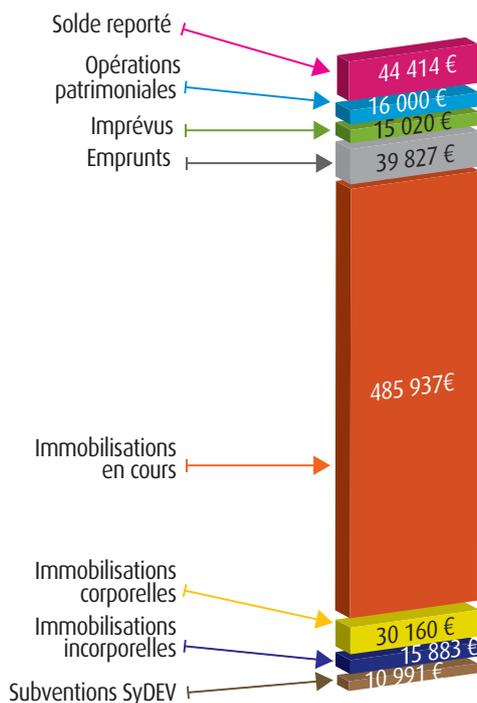
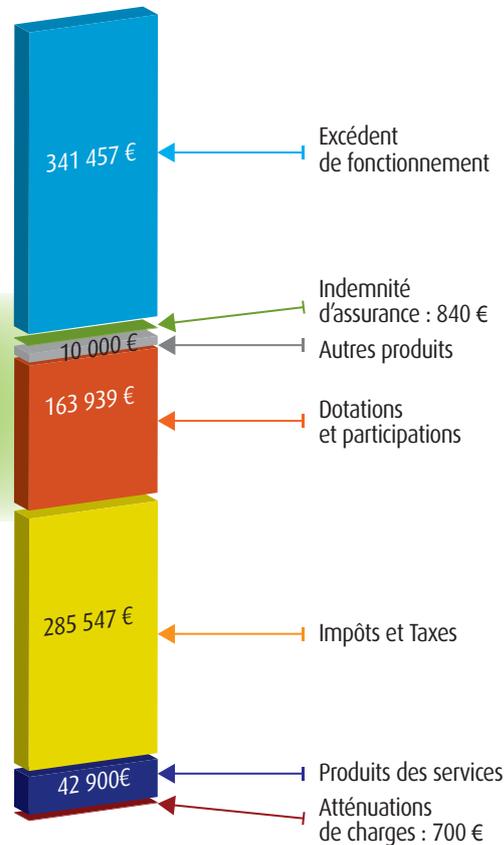
TOTAL 9 377,87 €

DÉPENSES

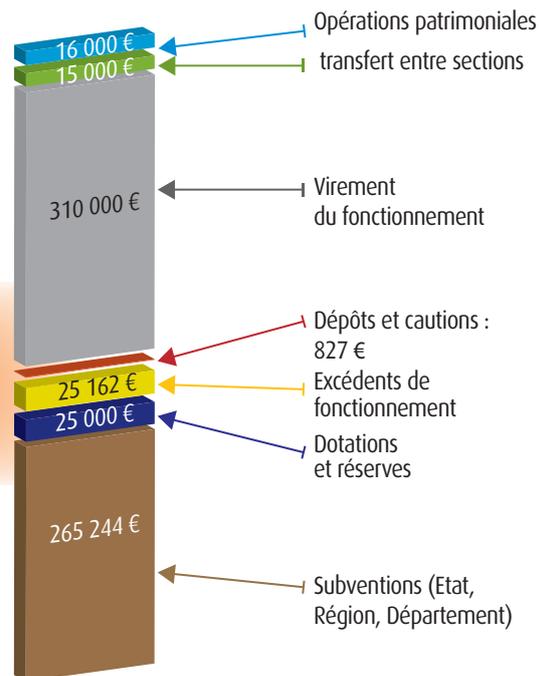
RECETTES



FONCTIONNEMENT
TOTAL
845 383 €



INVESTISSEMENT
TOTAL
658 233 €



BUDGET ASSAINISSEMENT

EXPLOITATION

DÉPENSES

Charges à caractère général	28 400 €
Mise à disposition de personnel	1 500 €
Dépenses imprévues	421 €
Virement à la section d'investissement	137 000 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000 €

TOTAL 187 321 €

RECETTES

Ventes de produits, prestations	35 400 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 000 €
EXCÉDENT D'EXPLOITATION 2016 REPORTÉ	135 921 €

TOTAL 187 321 €

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE L'INVESTISSEMENT 141 000 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Immobilisations incorporelles	11 987 €
Immobilisations corporelles	2 000 €
Immobilisations en cours	153 000 €
Dépenses imprévues	6 249 €
Opérations d'ordre	23 400 €

TOTAL 196 636 €

RECETTES

Subventions d'investissement	1 913 €
Virement de la section de fonctionnement	137 000 €
Opérations d'ordre	27 400 €
EXCÉDENT D'EXÉCUTION 2016 REPORTÉ	28 923 €

TOTAL 196 636 €

BUDGET DES COMMERCES

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Charges d'entretien des bâtiments	7 500 €
Taxes foncières	1 900 €
Régularisation des centimes de TVA	10 €
Virement à la section d'investissement	18 167 e

TOTAL 27 577 €

RECETTES

Excédent reporté 2016	21 277 €
Remboursement des ordures ménagères	300 €
Loyers	6 000 €

TOTAL 27 577 €

TAUX DES TAXES ET PRODUIT ANNUEL

TAXE D'HABITATION	TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX	BASES D'IMPOSITION 2017	PRODUIT ANNUEL
Taxe d'habitation	19.60 %	771 900 €	151 292 €
Taxe foncière Bâti	19.50 %	474 400 €	92 508 €
Taxe foncière Non Bâti	51.75 %	22 700 €	11 747 €
			255 547 €

CONCESSIONS FUNÉRAIRES

CONCESSIONS CIMETIÈRE

50 ans	100 €/m ²	200 € l'emplacement
30 ans	75 €/m ²	150 € l'emplacement

CASE COLOMBARIUM

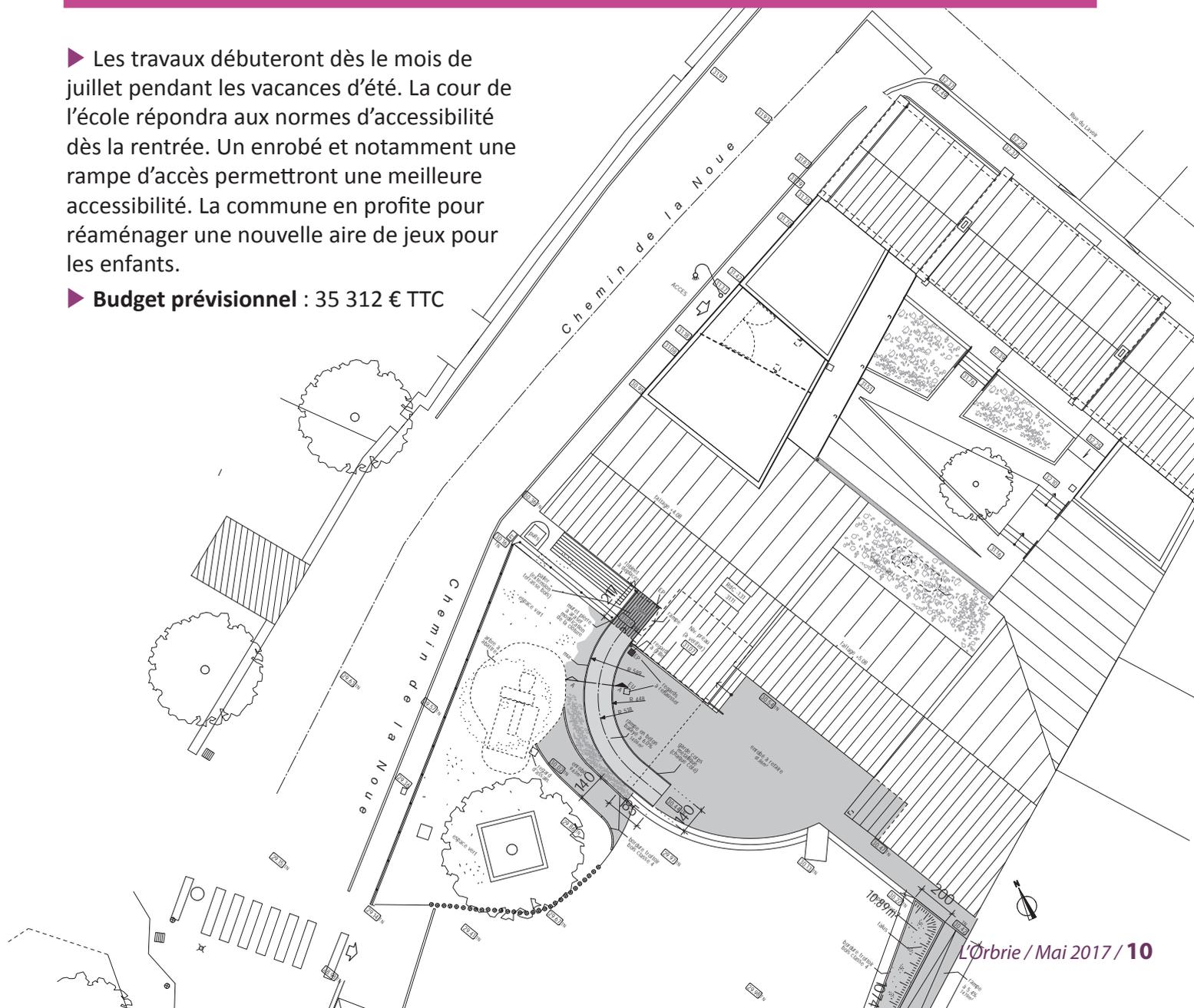
50 ans	600 €
30 ans	400 €

L'ECOLE DU PARC
L'ACCESSIBILITÉ DEPUIS LA COUR



► Les travaux débuteront dès le mois de juillet pendant les vacances d'été. La cour de l'école répondra aux normes d'accessibilité dès la rentrée. Un enrobé et notamment une rampe d'accès permettront une meilleure accessibilité. La commune en profite pour réaménager une nouvelle aire de jeux pour les enfants.

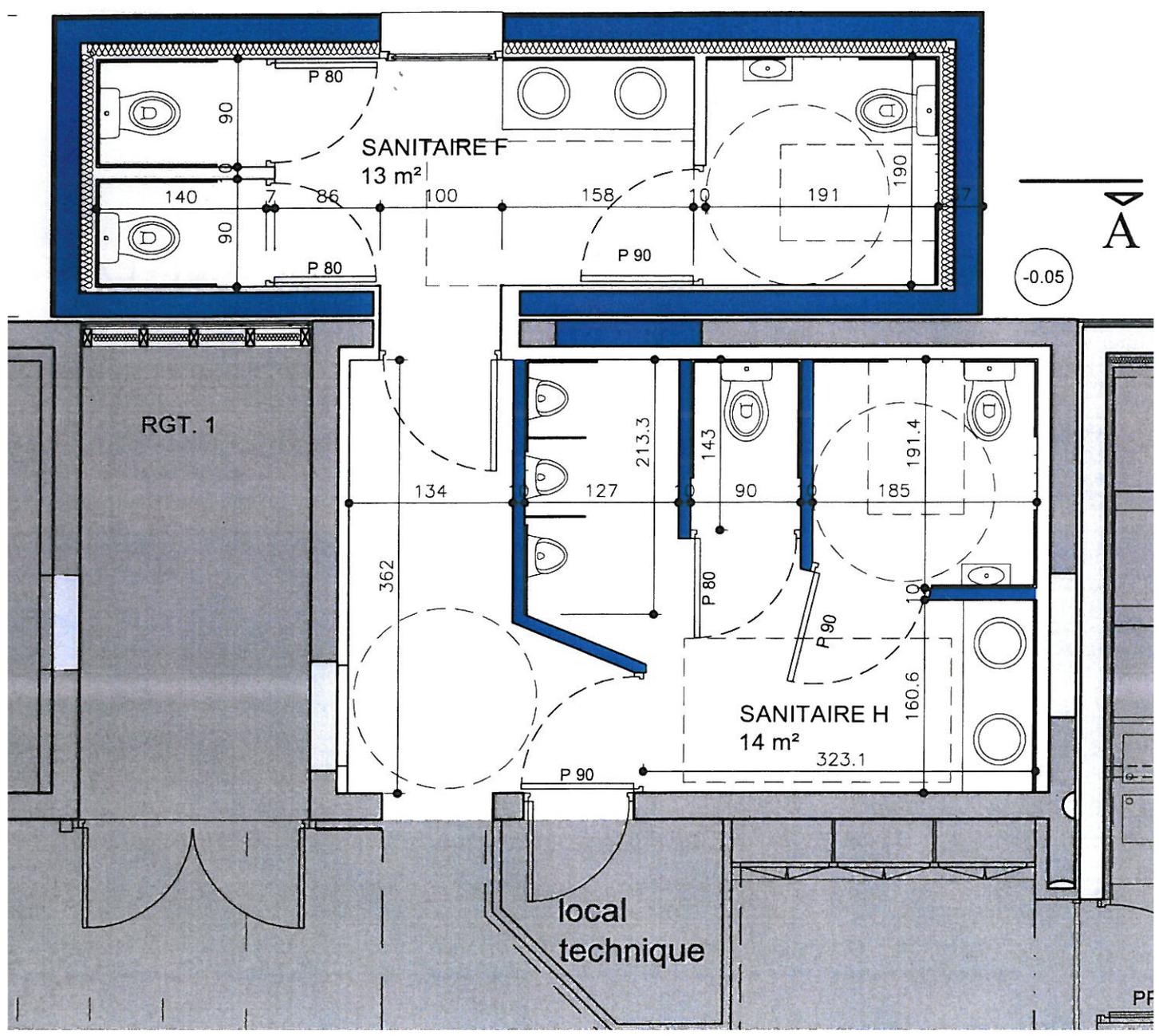
► Budget prévisionnel : 35 312 € TTC



SALLE POLYVALENTE LOUIS MASSÉ



► Mise en accessibilité de l'entrée et des sanitaires : le lancement d'un appel d'offres est programmé prochainement.



LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS



LES JEUNES CONSEILLÈRES :

Graziella MAGNIN, Yaëlle PAILLEREAU-MAUGUILLET,
Alice SORIN, Adélie AUDREBRAND, Clémentine TESSON,
Honorine BRISARD, Elise CLAYES

→ DES IDÉES PLEIN LA TÊTE !

Dès la première séance, les 7 conseillères ont listé leurs différents projets : installer une balançoire, faire une fête avec tous les habitants de l'Orbrie, organiser des rencontres sportives ou musicales et un vide-grenier, mettre en place une fontaine pour décorer la commune et en faire un lieu de rencontre, poser un abribus, créer un potager participatif !

L'abribus a été posé aux vacances de février. Le Conseil Municipal avait lui aussi ce projet dans ses cartons ; la balançoire a été choisie, le projet est à proposer au Conseil Municipal. Le vide-grenier se transforme en « gratifieria » ou marché gratuit (on donne des objets et on peut en recevoir d'autres en échange), le thème bien sûr en relation avec l'enfance (jouets, jeux, CD, DVD). La date n'en est pas encore fixée.

→ UN PIQUE-NIQUE DE RENTRÉE !

Le Conseil Municipal des Enfants vous attend très nombreux à son pique-nique automnal ! Grand pique-nique dans le parc avec animation sportive, intermèdes musicaux ! Apportez vos boules, palets, mollyky...

DIMANCHE 17 SEPTEMBRE : réservez votre journée !

NAP

Nouvelles Activités Péri-scolaires



► Les Nouvelles Activités Péri-scolaires (NAP), organisées par la municipalité, sont GRATUITES et encadrées par les agents municipaux Chantal, Françoise, Marylène, Eliane, avec l'aide de bénévoles Françoise et Lysiane. Toute bonne volonté sera la bienvenue, si vous êtes intéressé(e), contactez la mairie.

► Les NAP se déroulent après les cours : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h45 à 16h30.

► Durant la 4^e période, les enfants, répartis en 4 groupes, ont participé à diverses activités :

- Jeux de construction, jeux de société
- Loisirs créatifs
- Rondes, jeux dansés
- Activités autour du livre : lectures à voix haute, contes musicaux, lectures partagées, films d'animation « Les histoires du Père castor »...



ÉCOLE DU PARC DE L'ORBRIE

Cette année, l'école regroupe la classe des PS-MS avec 28 élèves et une classe de GS-CE1 à 24 élèves.

Le hall d'accueil et la classe des grands sont entièrement rénovés et lumineux.

ARTS ET NATURE À L'ÉCOLE !

☑ **DES SPECTACLES...** Comme l'an passé, les élèves ont participé à la SEMAINE BLEUE, en présentant des danses et des chants, ont assisté à des spectacles et des séances de cinéma, sans oublier la traditionnelle rencontre danses qui a eu lieu cette année, à L'Orbrie, avec les écoles de Longèves et Pissotte.

☑ **DE LA MUSIQUE...** Pour la première fois tous les élèves ont pu bénéficier d'un intervenant en musique, Marion DUPRÉ, pendant 8 séances. Les élèves ont beaucoup apprécié ces rencontres musicales.

☑ **DES PLANTATIONS...** Dans le cadre de la JOURNÉE INTERNATIONALE DES FORÊTS, les enfants ont pu participer avec le soutien de la mairie, à une journée plantation d'arbres. Chaque enfant a pu planter le sien aux abords de l'école.

☑ **DE LA POÉSIE...** Dans le cadre du PRINTEMPS DES POÈTES, les élèves du CP au CE2 du RPI se sont retrouvés autour d'ateliers de poésie. Les PS-MS, quant à eux, poursuivent leur rencontre poétique avec Pascale GRIGNON, le jeudi après-midi.

➔ **Toutes ces actions ne sont possibles qu'avec le soutien de la municipalité et des parents d'élèves.**

HORAIRES DES ÉCOLES DU RPI

➔ **ÉCOLE DU PARC À L'ORBRIE**

7 chemin de la Noue 85200 L'ORBRIE
02 51 51 01 09

lundi au vendredi..... 8h55 - 12h10 / 13h40 - 15h45
le mercredi 8h55 - 11h35

➔ **ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE LE PETIT PRINCE**

23 Route de l'Orbrie - 85200 PISSOTTE
02 51 69 22 56

lundi au vendredi..... 8h45 - 12h / 13h45 - 15h45
le mercredi 8h45 - 11h45

INSCRIPTIONS-RENSEIGNEMENTS À L'ORBRIE

mail : ce.0850419u@ac-nantes.fr

Drectrice Mme ROUET GS-CE1
Laurence LOISEAUX TPS-PS

Les inscriptions peuvent se faire
tout au long de l'année.

N'hésitez pas à visiter notre blog :
<http://passerelle.ac-nantes.fr/ecoleslorbriepissotte>





PORTES OUVERTES DES PITCHOUNS

Samedi 7 janvier 2017

Afin de faire découvrir le lieu d'accueil des enfants ainsi que les différentes activités proposées, l'association Les Pitchouns a ouvert ses portes aux familles...

REMISE DE LIVRES À LA BIBLIOTHÈQUE

Mardi 10 janvier 2017

Depuis 5 ans, l'Amicale Laïque offre des livres jeunesse à la bibliothèque. Cette année, une trentaine de bandes dessinées ont rejoint les bacs B !



LES VOEUX DU MAIRE

Samedi 14 janvier 2017

Madame le Maire et les conseillers ont accueilli les familles orbriennes et les acteurs de la commune pour leur présenter les vœux de la municipalité.

Pour clôturer la soirée, les invités se sont rassemblés autour d'un buffet dînatoire préparé par Corinne DESCHODT, gérante du café-restaurant *LA BALANÇOIRE BLEUE*.



LE REPAS DU NOUVEL AN

Dimanche 15 janvier 2017

Familles et amis ont partagé le traditionnel repas du Nouvel An animé, cette année, par la chorale CANT'ORBRIE



LE CARNAVAL DES NOUNOUS

Défilé costumé

Jeudi 16 février 2017

Les Membres de l'association Les PITCHOUNS ainsi que les enfants costumés ont défilé joyeusement dans les rues de la commune...



REMISE D'UN CHÈQUE AUX PITCHOUNS

Vendredi 10 mars 2017

Lors de sa visite, le député Hugues FOURAGE a remis en mains propres un chèque d'un montant de 150 € au profit de l'association Les Pitchouns !



LECTURE DE FRANCIS LEBRUN

Mardi 14 mars 2017

A l'occasion de la fête de la poésie, Francis Lebrun nous a proposé la lecture du livre de son ami Louis Dubost intitulé « On a mis papy dans le coffre de la voiture »



SÉANCE BÉBÉS-LECTEURS

Jeudi 23 mars 2017

Un jeudi par mois, Brigitte GRIMAUD propose une séance aux plus jeunes. Cette année, les couleurs sont à l'honneur !

Prochaines dates :
jeudi 18 mai et 22 juin à 10h45



“PLUS D'ARBRES, PLUS DE VIE”

Mardi 21 mars 2017

Dans le cadre d'une opération citoyenne « Plus d'arbres, plus de vie », chaque enfant de l'école publique du Parc, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée, a planté un arbre : 52 élèves, 52 arbres !

Cette haie composée de noisetiers, tilleuls, chênes.... est située chemin de la Noue.

Cette opération a pour objectif de sensibiliser les enfants au développement durable...





SOIRÉE "VOYAGEURS DU SOIR"

Vendredi 31 mars 2017

L'équipe de la bibliothèque CLOD'ARIA a présenté une soirée Voyageurs du Soir sur le thème Read West « *Il était une fois dans l'Ouest...* ».

Au programme : lectures, intermèdes musicaux, diaporamas et pour clôturer la soirée, démonstration de danse Country par l'association HD WEST COUNTRY.

REMISE DE LA CARTE D'ÉLECTEUR AUX 18 ANS

Vendredi 31 mars 2017

Comme chaque année, le maire a invité les jeunes de 18 ans à recevoir leur première carte électorale au cours de la cérémonie de la citoyenneté.

Un livret leur a également été remis rappelant les principes fondamentaux de la République, les droits et les devoirs du citoyen français.



POT DE DÉPART DE GÉRARD STREIFF président de l'UNC de Fontenay-le-Comte

Mardi 25 avril 2017

Une rencontre amicale a eu lieu à Fontenay-le-Comte dans l'ancien Collège Viète, rue Rabelais, en présence des membres du Conseil d'Administration, des porte-drapeaux, amis, et de Madame Noëlla Lucas, Maire de L'Orbrie. Par la même occasion, Marc PATOUX a été élu nouveau Président de l'UNC.



3^e CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TRAIL DES SAPEURS-POMPIERS

Samedi 29 avril 2017

59 départements (dont la Guyane), soit 429 concurrents (dont 5 de Fontenay) ont participé à ce trail national d'un parcours de 25 km avec un dénivelé de 900 m.

Un parcours très apprécié des concurrents. Épreuve organisée par l'Union départementale de la Vendée et l'amicale des sapeurs-pompiers de Fontenay-le-Comte. Ci-contre, Madame le Maire remet au président et à deux sapeurs-pompiers volontaires de L'Orbrie une coupe.



TOURNOI DE JEUNES

Samedi 27 mai

COMPLEXE SPORTIF

organisé par le club de foot Entente Sud Vendée

TOURNOI DE SIXTE

Dimanche 28 mai

COMPLEXE SPORTIF

organisé par le club de foot Entente Sud Vendée

MÉCHOUI

Jeudi 8 juin à partir de 12h

SALLE LOUIS MASSÉ

organisé par l'UNC

FETE DE LA MUSIQUE

Vendredi 16 juin à partir de 20h30

PARC DE LA GROTTÉ

organisée par la Mairie et le CCAS

La chorale CANT'ORBRIE ouvrira la soirée,
place du restaurant La Balançoire bleue.

A 21h, place au jazz avec le groupe INDÉSWING.

Vente de crêpes et boissons au profit du CCAS.

Pour les enfants, pêche à la ligne.

Les Orbriennes et Orbriens dont la date de naissance se termine par le chiffre 7 sont invités à une séance de photographie.



KERMESSE RPI L'ORBRIE-PISSOTTE

Samedi 1^{er} juillet

PARC DE LA GROTTÉ

organisée par l'Association des Parents d'Elèves

MÉCHOUI

Samedi 8 juillet

SALLE LOUIS MASSÉ

organisé par la Société de tir La Patriote

FÊTE AU VILLAGE

Vendredi 14 juillet

PARC DE LA GROTTÉ

organisé par le Foyer rural

INAUGURATION DU PÔLE SCOLAIRE

Vendredi 1^{er} septembre

ÉCOLE DU PARC

organisée par la Commune de L'Orbrie

VIDE-GRENIER

Dimanche 3 septembre

SALLE LOUIS MASSÉ

organisé par le club de foot Entente Sud Vendée

BOL D'AIR 2017

Dimanche 10 septembre

SALLE LOUIS MASSÉ

organisé par le club Cours Toujours 85

PIQUE-NIQUE AUTOMNAL

Dimanche 17 septembre

PARC DE LA GROTTÉ

organisé par le Conseil Municipal des Enfants



LES PITCHOUNS

Présidente, Corine GABORIT02 44 57 86 88 - 06 35 13 82 03

NOS MANIFESTATIONS PRÉVUES AVANT L'ÉTÉ :

- ▶ **LES MATINÉES D'ÉVEIL** : les matinées d'éveil organisées par Madame MORIN, éducatrice de jeunes enfants (Conseil Départemental), se poursuivent 2 jeudis par mois jusqu'au 15 juin.
- ▶ **BIBLIOTHÈQUE** : Nous accompagnons les enfants une fois par mois à la bibliothèque de L'Orbrie.
- ▶ **PAQUES** : Une chasse aux œufs était prévue avec les enfants le lundi 10 avril dans le parc de la Mairie.
- ▶ **SAUCISSONADE** : Nous renouvelons la vente de saucissons cette année. Franc succès auprès de nos consommateurs et compliments quant à la qualité des produits vendus. Nous clôturerons les prises de commandes le 2 juin afin de vous livrer entre le 19 et le 23 juin.
- ▶ **KERMESSE APE** : En accord avec l'APE, que nous remercions, nous tiendrons un stand de nos créations le jour de la kermesse qui aura lieu le 1^{er} juillet.



- ▶ **NOUS COMPTONS ENCORE SUR VOTRE SOUTIEN** pour permettre aux enfants de se créer de beaux souvenirs et vous en remercions par avance.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES!

Vincent TRICOIRE, président.....06 70 34 45 89

UN NOUVEAU BUREAU :

Vincent TRICOIREprésident
Mathieu THIBAUD.....vice-président
Jennifer BIDAULT..... trésorière
Elodie LUANG-VIJA trésorière adjointe
Sandra BARADEAU..... secrétaire
Christophe COURTINsecrétaire-adjoint

Les membres : Nicolas AUDEBRAND, Claire CLAEYS, Anne-Claire DAVID, Marion DUPRÉ, Stéphanie FORT, Sylvain FORT, Morgane GOBIN, Claudia JOURDAIN, Guillaume MANDIN, Sandrine MAUGUILLET, Stéphanie MERCIER, Laurent PELLERIN, Nicolas ROBUCHON, Aurélie SARRAZIN, Mélanie TÉTAUD



L'ASSOCIATION S'AGRANDIT !

- ▶ La dernière assemblée générale de l'association des parents d'élèves (APE) du RPI L'Orbrie-Pissotte a permis au bureau de se renouveler et de faire entrer de nouveaux membres.
- ▶ L'APE du RPI réunit des parents d'élèves de l'école du Parc de l'Orbrie et de l'école du Petit Prince de Pissotte. Cette année, après le départ de plusieurs parents dont les enfants sont entrés au collège, de nouveaux volontaires ont rejoint l'association.
- ▶ Les manifestations ont permis cette année de récolter les fonds nécessaires à l'organisation d'un VOYAGE EN AUVERGNE concocté par Sabine VAUTOUR pour ses élèves de CM1-CM2.

- ▶ L'objectif de l'APE est de **soutenir les actions des enseignantes** et de respecter autant que possible leurs souhaits. Plusieurs sorties culturelles et sportives sont également prévues, financées majoritairement par l'association, ainsi que le spectacle de Noël pour les familles.

PROGRAMME DES ÉVÉNEMENTS POUR CETTE ANNÉE :

Vente de jus de pommes et de gâteaux Bijou, Arbre de Noël, livraisons à domicile de viennoiseries le dimanche matin, vente de pizzas pour la fête des voisins, Kermesse début juillet.

LE FOYER RURAL

Président, Christian Lucas.....02 51 69 99 11

L'ORBRIE EN FÊTE LE 14 JUILLET !!!

► « L'ORBRIE EN FÊTE » : Le Foyer Rural de l'Orbrrie est heureux de reconduire la journée « L'Orbrrie en fête » le 14 Juillet 2017 pour cette 10^e édition. Nous espérons, cette fois encore, rassembler les habitants de la commune, anciens et nouveaux, apprendre à mieux se connaître et passer un moment de convivialité. Familles, amis et habitants des communes voisines sont également les bienvenus !

► **APPEL AUX BONNES VOLONTÉS** : afin d'organiser au mieux cette journée tout en conservant une dynamique imparable, nous sollicitons des membres d'associations de l'Orbrrie ainsi que de nombreux bénévoles de toutes tranches d'âge, force de réussite de notre fête ! Vous souhaitez nous rejoindre pour donner un petit coup de main ? **N'hésitez pas à contacter** :

- Christian LUCAS02 51 69 99 11
- Michel METAIS02 51 69 91 14
- Anne-Marie ROY02 51 51 92 59

► AU PROGRAMME DE CETTE JOURNÉE FESTIVE :

D'ici quelques jours, nous vous ferons parvenir le bulletin d'inscription pour cette journée dont le programme est le suivant :

- Le matin, à partir de 8h, activités pour petits et grands
- Randonnées : parcours de 8km et de 13km
- Jeux de cartes et de société
- Initiation au tir, au stand, de 10h à 13h et de 13h30 à 18h
- Animation musicale dès 10h. DANY M assurera l'animation musicale de la fête toute la journée !
- Le midi, à partir de 13h15, repas champêtre et convivial sous tivoili, près de la salle polyvalente. Soucieux de satisfaire l'ensemble des participants, les membres du Foyer Rural et les bénévoles feront tout leur possible et s'engagent à servir le repas à partir de 13h15.



- L'après-midi : démonstrations de « free style » par le groupe THE BROTHER'S TRIAL, jeux divers, promenades en calèche, tir pour adultes et enfants.
- Le soir : grillées de moquettes et Karaoqué.

► **NOTER CETTE DATE !** En résumé, une seule chose à faire dès aujourd'hui : réserver cette date sur vos agendas et en parler autour de vous !!!

Le bureau du Foyer Rural



UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

SECTION DE FONTENAY LE COMTE /L'ORBRIE

Président, Marc PATOUX 06 78 73 47 30

JOURNÉE FESTIVE !

- **MECHOUI À L'ORBRIE**, à la Salle Polyvalente Jeudi 8 Juin 2017 à partir de midi. Pour cette journée festive, venez nombreux en famille et accompagnés de vos amis, et, avec vos couverts (assiette, couteau, fourchette et petite cuillère).
- Cette journée est ouverte à tous, anciens combattants ou pas, pour un prix modique à 20 €.
- Le bulletin réponse sera à faire parvenir avant le 28 Mai 2017 à Yves PLAIRE.



FUSION DU PAYS DE FONTENAY-LE-COMTE

ET DU PAYS DE L'HERMENAUT DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2017

- ▶ Les Communautés de communes du Pays de Fontenay-le-Comte et du Pays de L'Hermenault forment une seule entité nommée « Pays de Fontenay-Vendée ».
- ▶ Inférieur au seuil des 15 000 habitants fixé par la loi NOTRe, la Communauté de communes du Pays de L'Hermenault a ainsi choisi de fusionner avec celle du Pays de Fontenay-le-Comte. Les deux structures intercommunales ont donné naissance à un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) au 1er janvier 2017. Ainsi, le nouveau territoire est composé de 26 Communes (Les 18 Communes membres du Pays de Fontenay-le-Comte et les 8 Communes membres du Pays de L'Hermenault) rassemblant 36 687 habitants.
- ▶ Cette fusion a été préparée tout au long de l'année 2016. Les élus communautaires des deux structures se sont rencontrés à plusieurs reprises pour travailler sur les compétences, les missions ainsi que sur la dénomination du nouvel ensemble intercommunal. Le nouveau nom « Pays de Fontenay-Vendée » a été proposé et choisi par l'ensemble des élus des deux territoires. Trois principaux éléments ont orienté ce choix : le rappel de la ville centre de Fontenay-le-Comte (avec ses 14 000 habitants représentant 39 % du territoire), la rivière « Vendée » qui traverse le territoire et le Département « La Vendée ».



NOUVEL ENSEMBLE COMMUNAUTAIRE =

NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE

- ▶ Sens du collectif, épanouissement et audace, sont les trois axes qui ont guidé l'agence Liner communication dans ses propositions de logos. Au final, le logo retenu par les élus communautaires pour représenter le nouveau territoire rappelle à la fois :
 - Le pissenlit : un élément naturel pollinisateur, végétal, en mouvement vers l'extérieur. Une forme à la fois multiple et englobante qui évoque le collectif, la diversité, l'épanouissement, l'ouverture d'esprit, la générosité.
 - La construction collective : faire ensemble, créer des liens, inventer, innover. Un mouvement vers l'intérieur qui concentre les énergies positives et génère la création de valeur.

NOS CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

➔ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Titulaire : Noëlla LUCAS

Suppléant : Jean-Luc LAMY

➔ **REPRÉSENTANTE AUX DIFFÉRENTS ORGANISMES (CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE /SYNDICAT MIXTE POUR LES CONTRATS RÉGIONAUX DU SUD-VENDEE / OFFICE DU TOURISME (Conseil d'exploitation) / COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE : Noëlla LUCAS**

➔ **SYNDICAT MIXTE DU CLIC «Les 3 Rivières»**

Présidente : Noëlla LUCAS

➔ **COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Titulaire : Noëlla LUCAS

➔ **OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat**

Référente : Noëlla LUCAS

➔ **AFFAIRES SOCIALES - SANTÉ**

Titulaire : Noëlla LUCAS

➔ **FINANCES : Nathalie TALON conseillère municipale**

➔ **TOURISME / PROMOTION DU TERRITOIRE / COMMUNICATION**
Claude GRATEAU *conseiller municipal*

➔ **ENFANCE / JEUNESSE / CULTURE**
Brigitte GRIMAUD *adjointe*

➔ **SPORTS / LOISIRS : Nicolas CELLIER *adjoint***

➔ **ENVIRONNEMENT : EAU ET ASSAINISSEMENT**
Suppléant : Jean-Luc LAMY *adjoint*

➔ **ENVIRONNEMENT : DÉVELOPPEMENT DURABLE / DÉCHET**
Nicolas CELLIER *adjoint*

➔ **ÉTUDES - PROSPECTIVE - MUTUALISATION**
Pierre PASCAL *conseiller municipal*

➔ **URBANISME / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / PLH RURALITE / CONTRACTUALISATIONS**
Titulaire : Noëlla LUCAS

➔ **ÉCONOMIE : Nathalie TALON *conseillère municipale***

➔ **VOIRIE / ABORDS / TRAVAUX / ENTRETIEN DU PATRIMOINE SÉCURITÉ INCENDIE**
Suppléant : Jean-Luc LAMY

**Demande
de
PERMIS DE
CONSTRUIRE
obligatoire
en mairie
pour :**

toute construction
d'une superficie supérieure
à 20 m²



Ex : construction d'une maison individuelle de
110 m²

toute extension
d'une construction existante
supérieure à 40 m²



Ex : création d'une pièce supplémentaire de 45 m²

tous travaux entraînant le
perçage d'un mur avec
changement de destination



Ex : création d'une ouverture permettant
la transformation d'un garage en commerce

**DÉCLARATION
PRÉALABLE
obligatoire
en mairie
pour :**

toute modification de l'aspect
extérieur d'une construction



Ex : ravalement de façade, changement de
menuiseries ou de toiture

toute extension accolée avec une
communication directe de moins de
40 m² d'un bâtiment déjà existant



Ex : pièce de vie de 35 m²

toute construction de moins
de 20 m² non attenante au
bâtiment déjà existant



Ex : abri de jardin de 19 m²

tout changement de destination
d'un bâtiment existant sans
augmentation de surface



Ex : transformation d'un garage en chambre

> pose d'une clôture, d'une piscine non couverte

> Pour une piscine couverte de moins de 20 m²

PORTAIL GÉORISQUES

www.georisques.gouv.fr

GÉORISQUES (site officiel du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie) répond à la question :

« **Quels sont les risques auxquels je suis exposé ?** »

➤ La rubrique « **Ma maison / mes risques** » répond aux demandes sur les risques d'inondations, mouvements de terrain, risques technologiques, séismes, feux de forêt, sites pollués,...

➤ Les rubriques « **Cartes** » et « **Dossiers thématiques** » proposent des outils de visualisation et des applications permettant d'améliorer la compréhension des risques sur le territoire.

**OBLIGATIONS
DÉCLARATIVES
DES PROPRIÉTAIRES**

**pour les locaux à usage
professionnel et les maisons
individuelles**

➤ La **déclaration modèle H1** permet de déclarer toutes constructions nouvelles (annexes : garage, piscine, abri de jardin...) ou changement de consistance (additions de constructions, surélévations...).

➤ **Déposez ou envoyez votre déclaration** au service des impôts du lieu de la construction.

Vous trouverez l'imprimé n°6650 en mairie ou sur le site internet :

www.impots.gouv.fr



UNITÉ ADS

02 51 53 11 90

Hôtel Gobin dit La Sénéchaussée

6 rue du Château Féodal

85200 FONTENAY-LE-COMTE

contactads@ccpaysfontenaylecomte.fr

OUVERT AU PUBLIC

Lundi au jeudi : l'après-midi sur RDV

Vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h

▶ Permanence de M. BARTCZAK

Architecte des Bâtiments de France

> Conseils gratuits sur les projets situés en sites classés (ZPPAUP, AVAP, monuments historiques)

RDV auprès de l'unité ADS

▶ Eymeric DUVIGNEAU, **Architecte CAUE**

Permanence tous les vendredis

> Conseil gratuits sur votre projet de construction ou de rénovation

RDV auprès de l'unité ADS



**LES TROTTOIRS :
L'AFFAIRE DE TOUS !**

- ➔ **UNE BALAYEUSE** nettoie les rues de la commune, mais chacun doit balayer devant sa porte et même dans les caniveaux : feuilles mortes, neige, verglas...
- ➔ **ATTENTION !** Faute de trottoirs nettoyés, chacun peut voir sa responsabilité engagée en cas d'accident.
- ➔ **LES NOUVELLES RÈGLEMENTATIONS** visant à interdire l'usage des produits phytosanitaires sur les trottoirs compliquent le travail de nos agents, avec comme unique recours le désherbage mécanique, plus exigeant en temps de travail et nécessitant plus de passages.
- ➔ **MÉTHODES ALTERNATIVES** : Nous vous invitons à être plus tolérant et accepter les repousses ou prendre des initiatives personnelles devant chez vous, avec des idées qui fleurissent çà et là et notamment, le semis en pied de mur. Méthode alternative qui pourrait embellir notre commune.

- ➔ **CHAQUE PROPRIÉTAIRE** a également l'obligation d'élaguer les branches de haies ou d'arbres qui débordent de sa propriété sur les trottoirs, les voies de circulation et chez son voisin.



BRUITS DE VOISINAGE

- ➔ **ARRÊTÉ CONSULTABLE EN MAIRIE** : Afin de protéger la tranquillité publique et éviter de nombreux conflits de voisinage, tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit.
- ➔ **LES TRAVAUX DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE** utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants, en semaine :
8h30 - 12h / 14h - 19h30
Samedi : 9h - 12h / 15h - 19h
Dimanche et jour férié : 10h - 12h



FEUX ET BRULÔTS

- ➔ **LE BRÛLAGE A L'AIR LIBRE DE TOUS LES VÉGÉTAUX ET DÉCHETS EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !** (Arrêté préfectoral 12SIDPC-DDTM 627 du 26/11/12)



ANIMAUX DOMESTIQUES

- ➔ **LES CHIENS ERRANTS** trouvés sans surveillance sont conduits en **fourrière (communautaire) au HAMEAU CANIN à LUÇON** pour un délai de garde réglementaire de 8 jours. Ensuite, ils sont soit transférés dans un refuge, soit euthanasiés, si leur propriétaire reste inconnu.
- ➔ **SI VOUS AVEZ PERDU VOTRE ANIMAL**, contactez-les. Pour récupérer votre animal, vous devrez régler les frais de capture, nourriture, garde, transport, soins et identification.
LE HAMEAU CANIN : 06 40 07 74 64
Chemin de la Colinerie - 85400 LUÇON
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h
le samedi de 9h à 12h ou sur rendez-vous.
- ➔ **PROPRETÉ !** les propriétaires sont tenus de nettoyer les déjections laissées par leur chien !!!
- ➔ **CHIENS DE 1^{re} ET 2^e CATÉGORIE** (dits dangereux) doivent être déclarés en mairie, et avoir un certificat de vaccination à jour. Ces chiens doivent circuler muselés et tenus en laisse.

FRELONS ASIATIQUES

- ➔ **LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FINANCE dans sa totalité LA DESTRUCTION DES NIDS uniquement DE FRELONS ASIATIQUES du 1er mars au 30 novembre.**
Pour signaler un nid de frelons asiatiques, remplir la FICHE DE SIGNALEMENT sur : www.ccpaysfontenaylecomte.fr/module-Contenus-viewpub-tid-2-pid-54.html et la retourner auprès du service environnement de la Communauté de communes qui fera alors intervenir une entreprise habilitée. Vous pouvez également retirer cette fiche en Mairie.



INCIVILITÉS !

- ➔ **DES DÉPÔTS SAUVAGES ONT ÉTÉ CONSTATÉS PRÈS DES CONTAINERS !** La commune déplore fortement ces incivilités et indique que ces pratiques sont inadmissibles et passibles d'amende. Il est rappelé que seuls doivent être mis dans les containers les papiers et les verres. Les autres déchets doivent être emmenés dans les déchèteries.



- ➔ **CONTAINERS TEXTILES** : suite à des problèmes de gestion des conteneurs à textiles par l'exploitant privé qui en a la charge, la collecte est suspendue depuis le 15 avril 2017. Les usagers sont invités à se rendre vers les conteneurs estampillés «LE RELAIS», en déchèteries ou à la Communauté Emmaüs à Saint-Michel-le-Cloucq.



LE LOGIS DE LA PAVÉE...

Cette propriété directe est au XVII^e siècle propriété des familles du Paty et Pichard de la Blanchère. Elle est sans doute construite par Charles-Zacharie Pichard du Paty.

Les trois enfants, Henri, Suzanne et Louise, sont les bienfaiteurs du village : ils créent des écoles et un terrain de sports, et participent à la reconstruction de l'église.

Le logis renferme des papiers peints panoramiques Zuber qui décorent l'entrée et la salle à manger.

Le logis est aujourd'hui propriété de la commune où est installée la mairie tandis que le parc anglais appartient au Conseil Départemental.



LE PARC DE LA GROTTÉ...

Zacharie PICHARD DE LA BLANCHÈRE, maire de L'Orbrie de 1816 à 1822, fit, à la fin du 18^e siècle, reconstruire un petit pavillon de chasse pour en faire la maison que nous connaissons actuellement. Le cadastre de 1809 mentionne un jardin devant le bâtiment suivi d'un pré, les deux, bordés par des charmilles perpendiculaires à la maison. Zacharie avait épousé Henriette BRISSON, dont la famille possédait le Pinier, une immense propriété.

En 1809, tous les prés constituant la partie droite du Parc jusqu'à la Noue étaient en vignes ; il en reste une ou deux. Cet ensemble de biens fut acquis par NIVARD, ancien maire de L'Orbrie de 1831 à 1848. Nous avons là, à cette époque, une grosse propriété viticole, St Vincent, patron de la commune, avait alors tout son sens.

Entre 1809 et 1843, un ensemble de mesures bordant la route jusqu'à la maison Rochard furent détruites, permettant d'ouvrir l'allée actuelle et donnant à la propriété son aspect définitif.

Pas de plan du parc, ni d'architecture paysagiste connu. Le dessin est classique des parcs anglais de l'époque, mais simple : large dégagement devant la façade libérant une vue sur le lointain, des bosquets à droite bien dessinés le long d'un vallonnement artificiel bordé par une bamboueraie qui donne une note d'exotisme.

Le centre était occupé par une roseraie dans un jardin à la française, «avec des dessins en arabesque» et bordé d'allées couvertes de treillage en métal supportant des rosiers grimpants et un cadran solaire dont on voit encore le fût.

L'allée d'entrée légèrement incurvée porte le regard sur la maison et place celle-ci en valeur en sortant de la pénombre. La façade en pleine lumière est belle. Même effet de lumière pour l'autre allée. Le tout dessine un fer à cheval dont une branche est plus longue. Les essences rares, Ginkgo biloba, Magnolia, Pin maritime, Buis, If sont caractéristiques de ce type de jardin, un peu envahi par des espèces indigènes. Ce parc inspira de belles pages à Alphonse de Châteaubriant qui y écrivit «Monsieur des Lourdines», Prix Goncourt 1911.

En 1905, un ami et héritier de Maria Pichard, l'Abbé Chasseriau fit aménager près du grand potager qui se trouvait à gauche de l'entrée, un jardin exotique.

La source qui alimente le puits sur la rue fut captée dans une grotte fraîche, construite de toutes pièces avec bancs et table en ciment imitation bois, un autre puits profond au centre. La rivière serpente dans un lit de ciment et est enjambée par un pont toujours en ciment bois, pour, après avoir franchi le mur d'enceinte, alimenter en eau claire le lavoir et le grand bassin qui faisait jadis le centre du potager.

La grotte était surmontée d'un kiosque, un autre faisait pendant dans le parc. Mais où ? Trois ou quatre palmiers, du haut de leur 100 ans, ne sont que le souvenir de la beauté de ce jardin rare en Vendée.

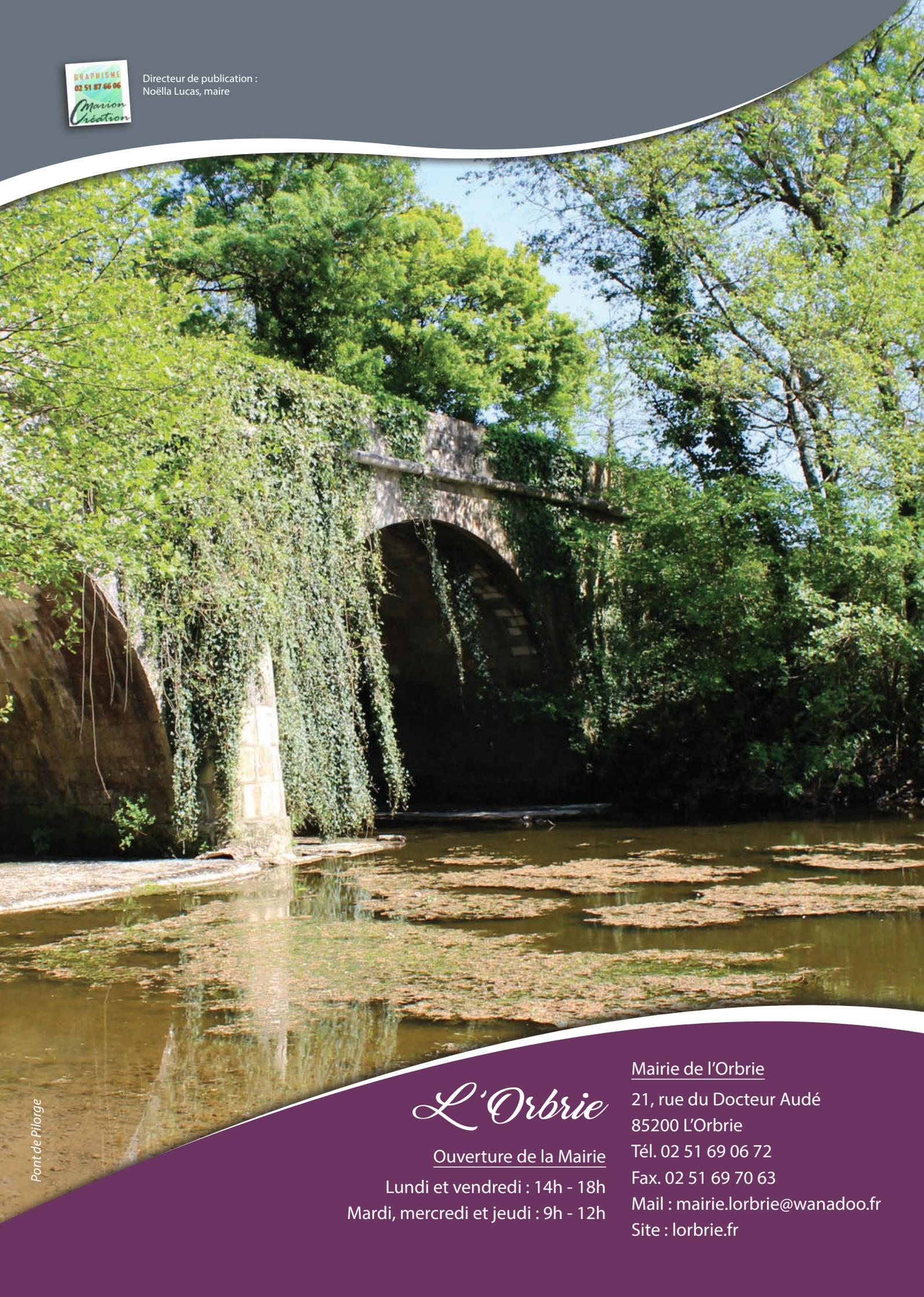
De retour à la maison, nous rentrons par le hall où la splendeur des papiers peints Zuber confirme cette volonté d'exotisme voulue par les différents propriétaires.



LA GROTTÉ...

Cette grotte n'est pas naturelle. Elle a été aménagée au milieu d'un parc d'influence anglaise où l'on retrouve quelques essences remarquables comme le Magnolia ou le Ginkgo Biloba.

Son décor rappelle celui des grottes karstiques creusées par l'érosion de l'eau. La source qui s'en échappe, après un parcours sinueux artificiel lui aussi, passe sous un petit pont de béton et s'en va alimenter un lavoir.



L'Orbrie

Ouverture de la Mairie

Lundi et vendredi : 14h - 18h
Mardi, mercredi et jeudi : 9h - 12h

Mairie de l'Orbrie

21, rue du Docteur Audé
85200 L'Orbrie

Tél. 02 51 69 06 72

Fax. 02 51 69 70 63

Mail : mairie.lorbrie@wanadoo.fr

Site : lorbrie.fr